



## Contestation succession de ma fille

Par **du**so, le **23/01/2017** à **20:08**

bonjour et merci par avance de vos reponses

notre fille est décédée des suites d'un cancer en laissant une petite fille de 6 ans . elle a fait un testament. elle était pacsée. aucun membre de notre famille n'a été contacté pour l'ouverture du testament. la soeur jumelle de ma fille défunte était citée au testament elle a été averti par téléphone par la notaire qu'elle n'avait pas assisté à l'ouverture du testament car la partie la concernant était en rapport avec notre petite fille. ( il était noté que ma fille décédée demandait ce qu'elle partage la tutelle avec le père de la petite , qu'elle gère avec lui l'argent des assurances vies qui revenait à la petite et qui devait être bloqué jusqu'à sa majorité). mais que cela ne la regarde pas et qu'elle envoie le tout au juge des tutelles pour qu'il statue. tout cela ne sont bien sûr que des paroles puisque le juge des tutelles n'a jamais pris contact avec aucun membre de notre famille pour la petite. d'après les confidences de ma belle fille elle m'avait dit que n'ayant aucune confiance en son compagnon elle avait donné l'usufruit de l'appartement qu'ils avaient acheté ensemble et qu'il lui était impossible de le revendre avant la majorité de la petite. Comme nous le craignons cette personne a vidé l'appartement et la mis en vente. il va aussi déménager loin d'ici. mais il continue à nous affirmer sans que nous puissions le constater qu'il ne va pas partir . dernier message de cette personne la succession est close j'ai les pleins pouvoirs je peux faire ce que je veux . comment faire pour faire valoir les dernières volontés de notre fille. et pour que notre petite fille ne soit pas spoliée de son héritage. une des assurances vie était au nom de sa soeur jumelle et lorsque ma fille était en fin de vie en palliatif sous sédation elle aurait dit vouloir changer le bénéficiaire de cette assurance. alors qu'elle en était incapable. une plainte est déposée contre lui puisqu'elle ne pouvait en aucun cas écrire ce courrier manuscrit et elle ne nous en a jamais parlé. il a d'ailleurs fourni un faux certificat de décès auprès de l'école de la petite pour donner une raison à son absence qui après que nous en ayons eu connaissance était pour préparer son départ à plus de 800 km d'ici. les assurances devaient être toutes au nom de la petite sur un compte bloqué il n'en a rien et comme il ne travaille pas j'ai bien peur qu'il n'utilise cet argent pour son confort personnel. nous voulons juste veiller à ce que les dernières volontés de

notre fille soient respectées et que notre petite fille ne soit pas spoliée de son heritage car a 800km nous serons impuissant.

Par **Visiteur**, le **23/01/2017** à **20:38**

Bonjour.

Prenez rapidement contact avec le juge des tutelles.

Par **duoso**, le **23/01/2017** à **20:50**

merci de votre reponse.